REUNION GENERALE D'INFORMATION DE RENTREE

Ecole maternelle d'application Sophie Condorcet, Valence

MARDI 08/09/2026

Bienvenue à tous et plus particulièrement aux nouveaux parents de l'école.

Présentation des personnels de l'école :

Enseignant.e.s dans les classes et effectifs à la rentrée :
- En PS, 25 élèves, Fabien Dejoux et Charlotte Petit (1 lundi sur 3, et les vendredis).
- En MS, 21 élèves, Julie Tognazzoni est en classe tous les jours.
- En GS, 25 élèves, Elodie Meynier les lundis et mardis, Laura Pagot les jeudis, et vendredis.

L'école maternelle bénéficie pour fonctionner d'ATSEMs, personnels des collectivités locales qui sont indispensables compte tenu de l'âge et des besoins de nos élèves.

Chez nous, 2 ATSEM titulaires pour 3 classes : Nelsie Lalovic (MS GS) et Valérie Vincent (PS).

Les fonctions des ATSEMS les placent sur deux types d'aide : aide pédagogique dans les classes, et aide à l'hygiène et aux soins des enfants.

Pour accompagner deux élèves en situation de handicap, une AESH sera présente sur l'école cette année : Emmanuelle Vézole en GS et en MS.

A la direction de l'école maternelle : Isabelle Geourjon

A la direction de l'école élémentaire : Amandine Pascual. Nous travaillons main dans la main pour la continuité des enseignements.

A la direction du service périscolaire : Romain Faure : 07 61 08 96 19

En charge du suivi des inscriptions cantine et garderie en maternelle : Léa Salinthone est présente les matins à l'accueil dans la cour pour la relation aux parents.

Les personnels périscolaire en maternelle (pour la cantine et pour les garderies) sont :
- Cassandra Spel, référente périscolaire maternelle et élémentaire, (présente un matin par semaine en maternelle)
- **Léa Salinthone**, référente maternelle, (présente matin, midi, soir)
- Ouardia Ettalbi (présente matin, midi, soir)
- Patricia Bero (présente matin, midi, soir)

Une personne essentielle puisqu'à l'entretien : Virginie Darras, est présente dans l'école dès 6h le matin pour nous préparer les locaux de la maternelle jusqu'à 10h, avant d'attaquer la préparation des repas de la cantine dont elle a la charge jusqu'à 15h.

D'autres personnels de l'éducation nationale peuvent intervenir dans les classes ou à la demande des parents avec un ou plusieurs élèves, sur des aides ponctuelles selon les besoins, ce sont les personnels du réseau d'aide spécialisée (RASED) avec :

- des maître.sse.s spécialisé.e.s (non présent.e.s chez nous),
- une psychologue scolaire : Sylvie Despesse, permanence téléphonique les jeudis de 14 à 16h : 04 75 55 91 81.
- une enseignante pour les élèves primo arrivant sur Valence qui travaille en priorité avec les élèves qui arrivent à l'école élémentaire.

Nous essayons de recruter un.e volontaire en **service civique.** Les précédent.es que nous avons eu.es ont fait la preuve de leur efficacité au service de l'école... Nous n'en avons pas pour le moment.

Trois particularités de notre école lui donnent son identité :

1- Une école d'application :

L'école maternelle Condorcet est une école d'application, ce qui signifie qu'y sont nommés des professeurs des écoles (PE) qui ont un diplôme de formateurs de formateurs («CAFIPEMF»). Le maitre de PS (petite section) : Fabien Dejoux, la maîtresse de GS (grande section) : Elodie Meynier, ainsi que la directrice : Isabelle Geourjon sont « Maîtres.ses-formateur.trice.s » et donc formateur.trice.s des professeur.e.s des écoles étudiant.e.s, stagiaires et débutant.e.s.

Ces 3 PE maîtres formateurs (PEMF) ont quatre types de missions :

- Nous formons des étudiant.e.s et stagiaires qui viennent dans nos classes en observation et pratique accompagnée,
- Nous formons des étudiant.e.s en master éducation à l'INSPE, (ex ESPE et école normale), dans les locaux de l'INSPE, avenue de l'école normale,
- Nous formons des étudiant.e.s et stagiaires dont nous sommes tuteur.trice.s sur le terrain (nous les voyons régulièrement sur les lieux de leur stage en responsabilité : dans les classes ou il.elle.s exercent à mi-temps ou à temps complet),
- Nous participons à des groupes de formateur.trice.s départementaux qui conçoivent des formations destinées aux enseignant.e.s du département, que nous animons ensuite les soirs et les mercredis (formation continue de tous les enseignant.e.s)
- Nous concevons et animons des actions de formation continue pour les professeur.e.s des écoles du département.

Les stagiaires qui sont sous notre responsabilité :

- Certain.e.s sont encore en formation à l'INSPE en master 2 : à mi-temps en cours, et à mi-temps en stage de formation en alternance, dans une classe. Ils ont donc déjà une demi-classe en charge, en responsabilité.

- D'autres, qui ont déjà un master métier de l'enseignement, sont stagiaires à temps complet nommés dans une classe.

Pour effectuer leurs missions de formation, les maître.esse.s formateur.trice.s ont une décharge de service, ce qui explique le fonctionnement de l'école :

- Deux enseignant.e.s par classe de maitre.sse formateur.trice : Fabien Dejoux et Elodie Meynier ont une décharge de service de classe d'un tiers, soit de 8h de classe par semaine. Elodie Meynier travaille de plus à temps partiel actuellement (80%), ce qui explique qu'elle est à l'école deux jours par semaine.

- Décharge complète de service de classe pour la directrice : elle se partage entre la direction de l'école et la formation des enseignant.e.s et des directeur.trice.s d'écoles.

Les journées où les enseignant.e.s formateur.trice.s ne sont pas dans leur classe ou à l'école sont donc consacrées :

- aux visites de formation que nous devons faire aux stagiaires pour les aider dans leur classe,

- à la formation pour adultes que nous leur proposons à l'INSPE ou dans les écoles,

- aux animations pédagogiques et à la formation des professeur.e.s des écoles du département que nous animons pour leur formation continue,

- à une participation à des groupes départementaux destinés à concevoir des formations,

- à des jurys d'examens.

De plus, au cours de l'année, des stagiaires ou étudiant.e.s viennent ponctuellement dans nos classes, en observation ou pour prendre en responsabilité des séances d'apprentissages en « pratique accompagnée ». Ces séances sont préparées ensemble puis analysées avec eux.

Depuis sa création en 1884 (ouverture de « l'école annexe » de l'école normale de filles) notre école est un pôle de formation, c'est pourquoi la formation est dans l'ADN de l'établissement. Les enseignants non formateurs comme Julie Tognazzoni est elle-même maitresse d'accueil temporaire, elle reçoit donc régulièrement des stagiaires en master 1 pour les accompagner dans leur formation.

De même, nos ATSEMS prennent en charge l'accompagnement des stagiaires en CAP petite enfance ou en bac pro aide à la personne, qui nous sont envoyés par le lycée professionnel Victor Hugo avec qui nous avons pour cela un partenariat, et avec d'autres établissements, en fonction des demandes et possibilités. Nelsie, notre ATSEM des moyens et grands est donc

systématiquement la tutrice des ces stagiaires.

Enfin, nos classes sont intégrées dans un dispositif de recherche didactique de l'UGA Grenobloise : « le pôle PEGASE », qui permet de faire avancer les connaissances pour améliorer les propositions de formation didactique des enseignant.es et de construire des outils pédagogiques à leur proposer.

2- Une école en dispositif EMILE : 50% des apprentissages en anglais

Dans notre école, les élèves de moyenne et grande section bénéficient d'un enseignement bilingue : 50% des apprentissages se font en anglais. Cela a commencé le jour de la rentrée dans plusieurs disciplines.

Les élèves de petite section vont eux aussi bénéficier d'un apprentissage progressif en anglais dans l'année qui va les préparer à l'immersion de l'an prochain, en commençant par 10 à 15 mn en anglais par jour dès que possible, pour finir en fin d'année avec une demi-heure minimum en anglais.

Cette année encore comme l'an dernier, pas d'assistante d'anglais pour épauler nos enseignant.e.s. Nous regrettons ce moyen de faire entendre de l'anglais natif à nos élèves ainsi que de leur permettre de partager avec un anglophone une culture différente.

3- Une école en démarche de développement durable : EDDD

Notre école a effectué la démarche d'une demande de labellisation EDDD en 2019 renouvellée l'an dernier :

Nous étions labellisés « Ecole en Démarche de Développement Durable Niveau 2 », nous sommes passés « Ecole en Démarche de Développement Durable Niveau 3 », le plus haurt, comme notre collège de secteur et notre école élémentaire. Nous avons travaillé à faire évoluer cette labellisation en niveau 3, afin de faire entrer dans l'identité de l'école et pour tous ses acteurs, le filtre EDD, pour toutes nos actions, nos réflexions, nos projets.

A l'issue de l'évaluation de notre école qui a eu lieu l'an dernier avec tous les acteurs et partenaires de l'école, nous devons cette année refaire notre projet d'école.

L'EDD sera au cœur de ce renouvellement puisqu'elle est maintenant au cœur de nos réflexions et préoccupations.

Quelques exemples des projets qui mettent en action ce levier de réflexion :

- Projet d'ouverture culturelle « **nos différences sont notre richesse** » pour faire entrer à l'école nos parents issus de cultures différentes afin de valoriser ces cultures, en les plaçant toutes à la même hauteur (mêmes interventions), faire tomber le tabou de la double culture et permettre à nos élèves de connaitre… pour reconnaitre.

- Projet solidaire de **course contre la faim** **a**vec ACF (action contre la faim).
- Recrutement l'an dernier d'un service civique titulaire d'un BTS « gestion et protection de la nature » pour coconvevoir des projets DD pour nos élèves et ceux de l'élémentaire. Travail des classes autour des insectes.
- **Rando** de fin d'année à Crussol, site naturel protégé.
- Bibliothèque partagée et partage de vêtements dans l'entrée de l'école.
- Actions de solidarité proposées aux parents via des mails intitulés « solidarité » en fonction des opportunités.
- **« Laisse pas ton corps au vestiaire ! »** : il y a trois ans, dans le cadre de notre travail autour de l'équité filles garçons, nous avons participé à la réalisation d'un film documentaire qui traite de cette thématique dans l'éducation et notamment dans le cadre de l'enseignement de l'EPS. Film terminé, validé par les parents, nous avons organisé autour de son visionnage un débat avec la réalisatrice qui organise maintenant des débats sur cette thématique auprès de différents publics lors de la diffusion dans les salles de cinéma en France, et dans des formations.
- Projet art et culture autour de la danse cette année...

Et bien d'autres projets encore.

Politique générale de l'école

Des valeurs communes à tous les acteur.trice.s de l'école (parents, enseignant.e.s, animatrices périscolaires…) **président à tous les choix que nous opérons** :

> Justice, équité, bienveillance, exigence, confiance, coopération, coéducation, autonomie, liberté, respect**.**

Nos objectifs pour les élèves :

- **Apprendre :** les contenus d'apprentissages présentés dans **les programmes** qui vous seront présentés dans notre carnet de suivi des apprentissages (numérique) en fin d'année en PS, et en milieu et fin d'année en MS et GS.
- **Apprendre à apprendre** : comprendre qu'on apprend et comment on apprend, pour acquérir une **autonomie intellectuelle**, un **esprit critique** et une **estime de soi** nécessaires pour prendre le risque d'apprendre… et de s'adapter ! Car les contenus d'apprentissages appris aujourd'hui ne seront pas tous, ceux dont nos élèves auront besoin quand ils seront adultes ! C'est aussi en comprenant comment on apprend que l'on comprend qui l'on est, car notre objectif n'est pas de dire à nos élèves qui devenir, mais leur permettre de comprendre qui ils ont envie d'être et leur donner les

moyens d'y parvenir… Se dire que tout est possible, ce qui est très en lien avec notre filtre d'équité.

- **Aimer apprendre** : dédramatiser l'erreur nécessaire dans l'acte d'apprendre, et prendre l'habitude de dépasser la frustration de ne pas savoir, avant de savoir. Comprendre que construire des connaissances c'est difficile, cela demande un effort mais que cela permet de conquérir des pouvoirs sur le monde, ce qui représente un plaisir différé dont nous voulons qu'ils fassent l'expérience pour le rechercher ensuite. Nous créons un besoin d'apprendre. Et cela peut se faire en jouant (nos situations d'apprentissages ont des habillages ludiques, beaucoup de manipulations avec des challenges, des problèmes à résoudre, des jeux à règles…).

L'épanouissement de l'enfant, l'augmentation de la confiance en soi par la connaissance de soi, l'augmentation consciente des savoirs acquis, de l'autonomie intellectuelle (on apprend pour soi), la construction d'un esprit critique et d'une image positive de l'école doivent pour nous être les conséquences des apprentissages quotidiens de l'école.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons choisi de donner du sens aux apprentissages par une **pédagogie de projets** qui permet une entrée dans les apprentissages par l'usage : on construit des connaissances dans plusieurs disciplines, pour les utiliser parce qu'on en a besoin pour réaliser un projet... Nécessité pour cela de transparence, d'explicitations, de lever des implicites, pour aller vers la prise de conscience des apprentissages par les élèves. Car on n'utilise que ce que l'on sait posséder (comme pour les dossiers dans son ordinateur, ou pour les outils sur son établi…).

Présentation de la charte de la laïcité et sécurité à l'école :

La charte de la laïcité énonce les principes fondateurs que l'école de la république doit transmettre et faire partager aux élèves car c'est à l'école qu'ils apprennent d'abord à faire société autour des valeurs et des principes républicains.

Elle est transmise à la rentrée et tous les parents doivent en prendre connaissance. C'est un écrit diffusé dans toutes les écoles publiques : elle est l'objet d'un travail avec les élèves tout au long de l'année dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, le plus souvent de façon indirecte en maternelle. Les valeurs qu'elle énonce pilotent l'enseignement et le comportement de tous les acteurs de l'éducation à l'école. L'école républicaine est le creuset de notre vivre ensemble. La mission de ses personnels envers leurs élèves est donc inséparablement pédagogique et civique.

C'est aussi au nom des principes énoncés dans cette charte qu'à l'heure ou la sécurité dans les lieux publics fait l'objet d'une attention particulière avec des règles strictes, **chaque personne qui entre dans l'école doit se sentir responsable**. C'est dans un esprit collaboratif que l'espace scolaire doit évoluer sous la veille bienveillante des enseignante.s, des personnels

municipaux et des parents. **En ce sens, veillez à ce que les portes de l'école soient toujours fermées, et notamment quand vous sortez seul.e.s de l'école !**

Enfin et toujours dans un souci d'esprit civique, et de protection de tous, nous demandons à tous les parents de veiller à informer l'école le plus rapidement possible si un enfant ou un membre de sa famille est atteint d'une maladie contagieuse …

L'évaluation :

Pour mesurer les apprentissages, **l'évaluation doit être positive** : l'acquisition des compétences définies par les programmes est répartie sur tout le cycle 1. Les différences d'âge dans la même classe comme les différences de rythmes, ou les priorités (enfants d'abord moteurs, intellectuels…) sont telles, que l'on ne peut pas évaluer en « acquis ou pas acquis » en PS et MS. Cela reviendrait à signifier des échecs qui n'en sont pas.

Les compétences mentionnées dans les programmes sont exigibles en fin de GS, donc avant, on ne mesure que ce qui est acquis, on relève et valorise les progrès, on mesure l'écart entre ce que l'on savait avant et ce que l'on sait maintenant : ce qui nous fait grandir.

Pour cela, notre outil numérique : le **carnet de suivi des apprentissages** (CSA) permet aux élèves de (re)voir (photos) et d'écouter (prises de sons et vidéos) régulièrement les conquêtes qu'ils réalisent dans la classe.

La sieste et le deuxième accueil pour les dormeurs de l'après-midi :

Double horaire d'accueil les après-midis pour les petits et les moyens (si besoin) qui sortent de l'école pour le repas de midi :

- à 13h35 pour les non dormeurs,
- à 14h45 pour les dormeurs.

Les enfants qui mangent chez eux et qui ont besoin de dormir (un enfant qui a besoin de dormir ne peut pas apprendre), peuvent ainsi le faire à la maison, dès la fin de leur repas (plutôt que d'attendre de venir à l'école pour se coucher à 13h35...).

Chaque jour, à 14h45, nous ouvrons donc la porte de l'école, avenue Victor Hugo, pour accueillir les enfants qui ont fait la sieste à la maison. Ils retrouvent ainsi ceux qui ont dormi à l'école après la cantine, pour les apprentissages de l'après-midi. Pour que cette organisation fonctionne il est impératif de respecter scrupuleusement ces horaires et de connaître par avance les noms des élèves concernés (au moins le matin). Vous devez donc signaler à l'enseignant l'horaire choisi pour le retour de votre enfant, il peut être irrégulier (un jour sur

deux, occasionnel…). Nous vous demandons simplement, parce-que l'instruction est obligatoire à 3 ans, pour profiter de ce dispositif, de remplir la demande d'aménagement du temps de l'enfant qui vous a été communiquée le jour de la rentrée en PS, ou après, à votre demande en MS (voire GS). Elle sera signée par l'IEN (notre inspecteur). Il sera ensuite nécessaire de revoir cette organisation lorsqu'il y aura des changements pour votre enfant : bien en informer les enseignant.e.s pour revoir ensemble l'organisation de la sieste ou du repos, au plus près des besoins de votre enfant, dès qu'ils vont évoluer.

Santé à l'école :

En cas de **traitement médical régulier, un PAI** (projet d'accueil individualisé) doit être rempli par les parents et le médecin traitant, puis validé par la médecine scolaire. Il doit être refait chaque année.

Lorsqu'un élève quitte l'école durant les heures de classe pour suivre régulièrement une **rééducation à l'extérieur** (ex : orthophoniste) un mot du soignant doit être rédigé et donné à l'enseignant.e. Il doit indiquer simplement les jours de soins et les horaires.

Si des élèves sont absents, les parents doivent prévenir l'école en faisant passer à l'enseignant.e un mot écrit, ou en envoyant un mèl. L'obligation d'instruction à l'âge de 3 ans en France est assortie, pour les enfants inscrits à l'école, d'un engagement à l'assiduité et donc à la fréquentation régulière de l'école. Les directeur.trice.s sont tenu.e.s de faire un signalement à leur hiérarchie à partir de 4 demi-journées d'absence par mois, non justifiées. Si des retards réguliers non justifiés sont constatés en maternelle, les parents seront invités à se justifier lors d'une réunion d'équipe éducative organisée spécialement pour traiter ce problème.

Informations et recommandations aux parents :

Aux heures d'entrées : 8h20 et 13h35, l'accueil dure 10 mn. Il est impératif d'être ponctuels pour ne pas amputer les temps d'apprentissages des enfants, et permettre à votre enfant de s'acclimater tranquillement : à la fin de l'accueil on ferme les portes.

Il en va de même pour les heures de sorties (11h45 et 16h 30) : pour éviter de mettre les enseignant.e.s dans une situation impossible (ils ne sont plus responsables des enfants en dehors des horaires scolaires), pensez à inscrire vos enfants au périscolaire pour les cas d'urgence et à vérifier les inscriptions faites sur le site ou auprès des animatrices périscolaire présentes les matins à l'accueil dans la cour...

Idem pour ceux qui restent à la garderie : ne pas être là à 18h30 met les personnels municipaux dans une situation très délicate.

Faire passer les enfants aux toilettes :

- systématiquement à la maison avant chaque entrée dans la classe pour les MS GS,

- à l'entrée dans l'école pour les PS.

Matériel nécessaire : voir avec chaque enseignant.e si autres besoins que ceux demandés dans le mot de rentrée. **Les fiches de renseignements préremplies** doivent impérativement être rendues aux enseignant.e.s après vérification de toutes les informations, et réactualisées à la demande à chaque changement (coordonnées, personnes susceptibles de récupérer les enfants…)

La fiche autorisation audio et image est aussi à rendre rapidement pour permettre aux enseignant.e.s de faire des photos et vidéos du travail de votre enfant, d'enregistrer sa voix pendant les temps d'apprentissages, afin de leur permettre de mesurer leurs progrès et d'illustrer les moments de réflexion autour des apprentissages.

L'assurance est aussi à donner le plus rapidement possible : responsabilité civile et individuelle accident qui doivent être mentionnés toutes les deux.

Marquez les vêtements des enfants.

Préférez les chaussures faciles à enfiler.

Surveillez régulièrement les têtes. Nous avons régulièrement des poux dans l'école (comme dans toutes les maternelles) !

Abonnements : nous pouvons avoir par *l'école des loisirs*, édition de qualité, partenaire de l'école, avec laquelle nous travaillons beaucoup, des tarifs d'abonnements très intéressants pour les enfants.

Vous avez eu cette semaine les documents qui vous permettent d'en prendre un si vous le souhaitez. A transmettre rapidement pour que les premiers livres puissent être distribués dès qu'ils vont paraître.

Le périscolaire :

La surveillance de la cantine et des garderies sont assurées par des personnels municipaux parmi lesquels nos ATSEMS qui peuvent ainsi assurer la continuité scolaire / périscolaire sur le temps de midi puisqu'elles sont toutes les deux à la cantine et à la sieste des petits et moyens. Pour toute question, le directeur du périscolaire, Romain Faure (07 61 08 96 16) peut être joint par mail : romain.faure@mairie-valence.fr .

Délais d'inscriptions ou modifications **cantine et garderie** :

- par mail 7 jours,
- par le portail famille (site internet de la ville) 3 jours.

Pensez à bien vous assurer que votre enfant est inscrit aux jours que vous avez définis.

Elections des délégué.e.s des parents au conseil d'école :

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école (vote du règlement intérieur, adoption du projet d'école, organisation de la semaine scolaire…) et réfléchit et donne son avis sur toutes les activités et projets de l'école.

Composition le conseil d'école est composé de membres de droit :

- De la directrice de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maître.sse.s affecté.e. dans l'école,
- du maire ou d'un.e de ses représentant.e.s et d'un.e conseiller.e municipal.e chargé.e des affaires scolaires,
- des représentant.e.s élu.e.s des parents d'élèves (autant de titulaires que l'école comporte de classes et autant de suppléant.e.s possibles),
- du ou de la délégué.e départemental.e de l'éducation nationale chargé.e de visiter les écoles.

Membres supplémentaires

Certaines personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative. Il s'agit notamment :

- des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).
- du ou de la président.e de l'association des parents d'élèves
- des personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,
- de l'équipe médicale scolaire,
- des assistantes sociales,

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Chaque parent est électeur.trice. et éligible.

Une liste des électeur.trice.s doit être arrêtée 20 jours avant la date des **élections qui ont lieu cette année le 9 octobre,** soit le 20 septembre cette année. La liste des candidat.es (2 par classe, un.e titulaire et un.e suppléant.e doit parvenir à la directrice au moins 10 jours avant la date du scrutin.

Je réunirai les parents de l'an dernier et candidat.e.s éventuel.le.s de cette année dès que possible (en fonction de leur disponibilité) pour établir un comité électoral. Les délégué.e.s sont automatiquement membres de l'association des parents qui les présente parmi ses membres.

Pour expliquer les fonctions et responsabilités des délégué.e.s, Nicolas et Valérie, élus l'an passé et toujours présent en maternelle vous expliquent le rôle des parents élus : rôle d'intermédiaires, de médiateurs, et présence aux 3 conseils d'école…

Association de parents et coopérative scolaire :

L'école n'a pas d'autonomie financière. Nous avons choisi de gérer l'argent de notre école avec une coopérative qui dépend de notre association de parents, loi 1901 : CSEMAP (coopérative scolaire de l'école maternelle d'application).
Le bureau de l'association est élu chaque année, **lors de l'assemblée générale qui aura lieu cette année mardi 22 septembre à 18h.**
L'élection du nouveau bureau sera réalisée au cours de cette AG à laquelle vous êtes tous et toutes convié.e.s puisqu'elle réunira tous les parents intéressé.es pour s'impliquer dans l'association, quel que soit leur possibilité d'implication.

L'association, présentée par Nathalie, sa trésorière, organise des moments de convivialité, permet aux parents de commander des photos, des chocolats, organise des festivités (repas partagés…), organise des moments de travail collectif pour améliorer les conditions de travail des élèves (fabrication de kaplas géants, fabrication de cuisines à tambouille…), cogère la fête de l'école et la nuit des contes par exemple. Toutes les propositions sont à débattre…

Notre fête commune à la maternelle et l'élémentaire est aussi prévue le vendredi 18 juin.

Toutes les dates des sorties et festivités sont désormais consultables sur le site de notre école, article « à vos agendas ».

Présentation de la MPT du centre-ville :

Vanessa Chambon vient se présenter aux parents et présenter les activités proposées par la MPT pour les enfants et parents du centre-ville.
La direction de l'école qui reçoit régulièrement les propositions les relaiera par mail à l'ensemble des parents.
Madame Chambon s'associera aussi à nous pour organiser des discussions autour de thématiques à l'initiative des parents au cours des cafés parents que nous organiserons avec l'école élémentaire au cours de l'année.

Réunion dans chaque classe pour parler des apprentissages :

Le compte-rendu de réunion de chaque classe peut être vu dans la rubrique de la classe située dans l'onglet « vie des classes » de notre site.